

# PAUL GENOT

## AUDIT

Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

**Franck PAUL**

*Commissaire aux comptes*

**Jean-François HUOT**

*Commissaire aux comptes*

## FONDATION Jean-Baptiste GAGNE

Rue Pierre - Waguet

60 000 BEAUVAIS

**Fondation reconnue d'utilité publique**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 août 2023**

# FONDATION Jean-Baptiste GAGNE

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 août 2023

Aux administrateurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION JEAN-BAPTISTE GAGNE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne, le 11 avril 2024

Le Commissaire aux comptes,  
**Cabinet PAUL GENOT AUDIT**

**Franck PAUL**



BILAN

ACTIF	2022/2023 (ANC 2018-06)		2021/2022 (ANC 2018-06)	PASSIF	2022/2023 (ANC 2018-06)	2021/2022 (ANC 2018-06)
	BRUT	AMT/PROV.				
Immobilisations incorporelles - Frais d'établissement - Frais de recherche et développement - Concessions, brevets, licences, marques - Fonds commercial - Autres				Fonds propres sans droit de reprise - Fonds propres statutaires - Fonds propres complémentaires	5 357 209 5 304 890 52 319	5 354 745 5 304 890 49 855
Immobilisations corporelles - Terrains - Constructions - Installations techniques, matériel et outillage	6 165 436 1 252 510 143 776	1 056 900 143 776	6 165 436 222 326	Fonds propres avec droit de reprise Réserves Ecart de réévaluation Report à nouveau Résultat de l'exercice	958 953  511 219 147 303	958 953  489 041 24 642
- Autres immobilisations corporelles - Immobilisations corporelles en cours - Plantations pérennes	142 053		142 053	<b>SITUATION NETTE</b> Subventions d'investissement Provisions réglementées	6 974 684	6 827 381
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (I)</b>	6 974 684	6 827 381
Immobilisations financières - Autres titres immobilisés - Prêts - Autres immobilisations financières	56 322 508	70 621	56 278 555	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	2 891 890	2 518 276
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>8 026 338</b>	<b>1 271 297</b>	<b>6 808 426</b>	<b>TOTAL DES FONDS DEBIES (II)</b>	<b>2 891 890</b>	<b>2 518 276</b>
Stocks - Matières premières et Autres approvisionnements - Animaux et végétaux en terre - Produits intermédiaires et finis - Marchandises				Provisions pour risques Provisions pour charges	3 834 995	3 834 995
Avances, acomptes versés sur commandes				<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>3 834 995</b>	<b>3 834 995</b>
Créances - Clients - Créances fiscales et sociales - Groupes et associés - Autres Créances	106 803 2 083		112 053 2 060	Dettes financières - Emprunts et dettes assimilées - Concours bancaires courants et découverts - Autres dettes financières		
Valeurs mobilières de placement	123 048		54 514	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités	8 894 676		8 648 344	Autres dettes - Fournisseurs et comptes rattachés - Dettes fiscales et sociales - Autres dettes	160 467 87 201 2 242 681	144 778 80 743 2 416 129
Charges constatées d'avance	310 298		196 932	Produits constatés d'avance	31	27
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>9 436 908</b>		<b>9 013 903</b>	<b>TOTAL DES DETTES (IV)</b>	<b>2 490 380</b>	<b>2 641 677</b>
CHARGES A REPARTIR (III) ECART DE CONVERSION ACTIF (IV)				ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>17 463 246</b>	<b>1 271 297</b>	<b>15 822 329</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>16 191 949</b>	<b>15 822 329</b>

<b>Compte de Résultat</b>		<b>2022/2023</b> (ANC 2018-06)	<b>2021/2022</b> (ANC 2018-06)
P R O D U I T S D' E X P L O I T A T I O N	Produits d'exploitation		
	- Cotisations		
	- Ventes de biens et services	70 034	69 328
	- Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	135 890	130 498
	Mécénat	1 661 966	1 101 400
	Legs, donations et assurance-vie		10 000
	Contributions financières		
	- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	132 102	114 925
- Utilisations des fonds dédiés	1 424 242	295 912	
- Autres produits	50	50	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>		<b>3 424 283</b>	<b>1 722 112</b>
C H A R G E S D' E X P L O I T A T I O N	Charges d'exploitation		
	- Achats de marchandises		
	- Variation de stocks		
	- Autres Achats et charges externes	198 352	162 455
	- Impôts, taxes et versements assimilés	127 268	110 367
	- Salaires et charges sociales		
	- Dotations aux amortissements et aux provisions		
	. Sur immobilisations : dotations aux amortissements	26 717	26 717
	. Sur immobilisations : dotations aux provisions		
	. Sur actif circulant : dotations aux provisions		
	. Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Report en fonds dédiés	1 797 856		
- Autres charges	1 252 313	1 404 832	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>3 402 505</b>	<b>1 704 371</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>21 778</b>	<b>17 742</b>
P R O D U I T S F I N A N C I E R S	Produits financiers		
	- De participation		
	- D'autres valeurs mobilières et créances sur l'actif immobilisé	150 604	16 878
	- Autres intérêts et produits assimilés		
	- Reprise sur provisions et transfert de charges		5 350
	- Différences positives de change		
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières			
<b>Total des produits financiers (III)</b>		<b>150 604</b>	<b>22 228</b>
C H A R G E S F I N A N C I E R S	Charges financières		
	- Dotations aux amortissements et aux provisions	28 078	15 328
	- Intérêts et charges assimilés		
	- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières (IV)</b>		<b>28 078</b>	<b>15 328</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>122 526</b>	<b>6 900</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>		<b>144 303</b>	<b>24 642</b>
P R O D U I T S E X C E P T I O N N E L S	Produits exceptionnels		
	- Sur opérations de gestion	3 000	3 834 995
	- Sur opérations en capital		
- Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		<b>3 000</b>	<b>3 834 995</b>
C H A R G E S E X C E P T I O N N E L L E S	Charges exceptionnelles		
	- Sur opérations de gestion		3 834 995
	- Sur opérations en capital		
	- Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>			<b>3 834 995</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>3 000</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>		<b>3 577 886</b>	<b>5 579 336</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>3 430 583</b>	<b>5 554 694</b>
<b>EXCEDENT OU INSUFFIS. (Total des produits - Total des charges)</b>		<b>147 303</b>	<b>24 642</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			

## ANNEXE

**AU BILAN** de l'exercice clos le 31 août 2023,  
dont le total est de 16 191 949.31 Euros,

**ET AU COMPTE DE RESULTAT** de l'exercice, présenté sous forme de tableau,  
et dégageant un excédent de 147 303.34 Euros.

### Sommaire de l'Annexe :

1. Faits caractéristiques de l'exercice
2. Présentation des comptes
3. Méthodes générales
4. Changement de méthode d'évaluation
5. Changement de méthode de présentation
6. Tableau des immobilisations (valeurs brutes)
7. Tableau des amortissements
8. Tableaux des provisions et des fonds dédiés
9. Tableau des créances et dettes
10. Créances et produits à recevoir
11. Détail des dettes fiscales
12. Détail des autres dettes et des charges à payer
13. Détail des opérations exceptionnelles de gestion
14. Engagements reçus et donnés hors bilan
15. Informations sur les dons déductibles
16. Informations sur la gestion immobilière et l'affectation de ses revenus
17. Tableau de compte d'emploi annuel des ressources
18. Compte de Résultat par Origine et Destination

### **1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'exercice s'est poursuivi normalement, sont à relever plus particulièrement les faits suivants :

- Attribution au profit des étudiants de l'Institut Polytechnique UniLaSalle : 42 700 € en neuf prêts d'honneur remboursables et 82 550€ en bourses d'études, les bourses au mérite ayant été prises en charge exceptionnellement sur cet exercice par UniLaSalle, soit 306 855€.
- Affectation dans le cadre d'opérations de mécénat au profit de l'Institut Polytechnique UniLaSalle :
  - o Chaire Analyses des Risques – (Groupama) : 162 051 €
  - o Chaire Plant Breeding (Florimond Desprez, KWS Momont, Barenbrug) : 60 839 €
  - o Chaire Alliance Agri Avenir (Crédit Agricole Nord Seine) : 63 857 €
  - o Chaire Agro Machinisme (Agco : Kuhn): 228 088 €
  - o Chaire UsinoVerT -Lubrizol -: 250 000€
  - o Chaire Mutation des filières d'élevages et enjeux sociétaux (Avril) : 110 780€
  - o Chaire Géosciences (Total) : 94 148€
  - o Chaire Metha (GRDF) : 150 000€
  - o AgriLab (CA Brie Picardie) : 50 000€
- Dans le cadre du litige opposant la Fondation au Conseil Départemental du Val d'Oise, un pourvoi en cassation a été formé le 5 juillet 2021 pour contester l'incompétence du juge judiciaire. Par un arrêt en date du 26 octobre 2022, la Cour de cassation a cassé en toutes ses dispositions l'arrêt rendu le 6 mai 2021 par la cour d'appel de Versailles :
  - la troisième chambre civile retient que la cour d'appel ne pouvait décliner la compétence du juge judiciaire après avoir constaté que l'acte de dévolution dont l'annulation était demandée était un contrat de droit privé ;

- le département est condamné à payer à la Fondation JB Gagne une somme de 3 000 € au titre des frais irrépétibles.

Les procédures devant le juge judiciaire et le juge administratif se poursuivent.

La somme versée le 9 août 2022 par le Conseil Départemental du Val d'Oise pour 3 834 995.42€, a été provisionnée lors de la clôture précédente. La provision a été maintenue au 31 août 2023.

## 2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Modification de présentation des comptes annuels conformément au règlement ANC 2018-06 effectué en 2020-2021.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 2 mars 2024.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative : en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes des deux exercices précédents.

## 3. MÉTHODES GÉNÉRALES

### • Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des Comptes annuels.

La méthode comptable utilisée n'a pas subi de changement particulier.

Le plan comptable, conformément aux dispositions du plan comptable général (approuvé par arrêté ministériel du 08 septembre 2014) qui est adapté aux Associations et Fondations, est utilisé normalement, avec les particularités inhérentes à la forme juridique et à la nature des activités de la Fondation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### • Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, leur valeur de donation ou de legs ou à leur coût de construction.

### • Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue:

- bâtiments ..... entre 30 et 50 ans
- travaux ..... entre 5 et 10 ans
- agencements, mobiliers et matériels ..... entre 3 et 10 ans

### • Nouvelles normes comptables

La réglementation comptable rend obligatoire pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2005, l'application des nouvelles normes pour les actifs (définition, comptabilisation, évaluation, amortissement, dépréciation). Ces modifications sont susceptibles de concerner la Fondation. Toutefois, les immeubles propriétés de la Fondation

sont pour la plupart grevés d'une charge d'affectation à usage d'œuvres éducatives ou sociales. Ils sont habituellement loués ou mis à disposition avec une prise en charge intégrale des travaux d'entretien par l'occupant. En conséquence de quoi, aucune modification n'a été apportée au plan d'amortissement des constructions de la Fondation.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Frais de personnel et de gestion

En application de l'Article 5 des statuts de la Fondation Jean-Baptiste Gagne, "toutes les fonctions de membre du Conseil d'Administration et de membre du Bureau sont gratuites". La Fondation n'a pas de personnel salarié.

Suivant délibération de notre Conseil d'Administration du 3 mai 2005, le secrétariat et l'administration de la Fondation ont été assurés jusqu'en avril 2017 par les services de la Fondation de La Salle également créée à l'initiative des Frères des Ecoles Chrétiennes et ayant son siège 55 rue Henri Chevalier à Lyon 4<sup>ème</sup> (Rhône). Suivant délibération de notre Conseil d'Administration du 10 avril 2017, l'administration et la comptabilité sont assurées par les services d'UniLaSalle. Ce suivi a donné lieu à une participation de notre Fondation au titre de l'exercice écoulé 2022-23 pour 15.000 € (financée par les produits financiers).

#### **4. CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### **5. CHANGEMENT DE MÉTHODE ET DE PRÉSENTATION**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.
- Du règlement n°2018-06 du l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement n°1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des association et fondations.

L'exercice clos le 31/08/2023 est le troisième exercice d'application du règlement ANC n°2018-06.

**6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (Valeurs brutes)**

<b>Immobilisations</b>	Corporelles	Financières	Cheptel	TOTAL
<b>Au 01/09/2022</b>	7 690 584,82	321 153,55	142 053,00	<b>8 153 791,37</b>
Achats immobiliers				
Dons et legs immobiliers				
Prêts d'honneur		42 700,00		42 700,00
Autres				
<b>AUGMENTATIONS</b>		42 700,00	0,00	42 700,00
Cessions immobilières				
Hors services	128 863,41			128 863,41
Prêts d'honneur		41 290,20		41 290,20
Reprise				
<b>DIMINUTIONS</b>	128 863,41	41 290,20	0,00	170 153,61
<b>Au 31/08/2023</b>	<b>7 561 721,41</b>	<b>322 563,35</b>	<b>142 053,00</b>	<b>8 026 337,76</b>

**7. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

<b>Amortissements</b>	Corporelles	Incorporelles	Financières	TOTAL
<b>Au 01/09/2022</b>	<b>1 302 822,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 302 822,99</b>
Amort linéaires	26 716,50			26 716,50
Dotations exceptionnelles				0,00
Réévaluation				0,00
Autres				0,00
<b>AUGMENTATIONS</b>	26 716,50	0,00	0,00	26 716,50
Ventes				
Hors services	128 863,41			128 863,41
<b>DIMINUTIONS</b>	128 863,41	0,00	0,00	128 863,41
<b>Au 31/08/2023</b>	<b>1 200 676,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 676,08</b>

**8. TABLEAUX DES PROVISIONS ET DES FONDS DEDIES****8.1 TABLEAUX DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

Dépréciations	Au 01/09/2022	DOTATIONS	REPRISES	Au 31/08/2023
Pour risques et charges	3 834 995,42	0,00	0,00	3 834 995,42
Financières	42 542,73	28 078,10	0,00	70 620,83
Locataires				0,00
Portefeuilles				0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 877 538,15</b>	<b>28 078,10</b>	<b>0,00</b>	<b>3 905 616,25</b>

Cumul exercice	Au 01/09/2022	DOTATIONS	REPRISES	Au 31/08/2023
<b>TOTAL</b>	<b>3 877 538,15</b>	<b>28 078,10</b>	<b>0,00</b>	<b>3 905 616,25</b>
Exploitation				
Financier		28 078,10		
Exceptionnel				

**8.2 TABLEAUX DES FONDS DÉDIÉS SUR DONS**

	Fonds à engager au début de l'exercice <b>A</b>	Utilisation en cours de l'exercice <b>B</b>	Engagement à réaliser sur nulle ressources affectées <b>C</b>	Fonds restant à engager en fin d'exercice <b>A - B + C</b>
<b>Chaire Analyses des risques en agriculture</b> Mécène : Groupama Paris Val de Loire	175 852	162 051	400 000	413 801
<b>Chaire Agro-Machinisme et nouvelles technologies</b> Mécène : AGCO - KHUN - MICHELIN	772 331	228 088	200 000	744 243
<b>Chaire Plant Breeding</b> Mécène : Florimond Desprez, KWS Momont, Barenbrug	30 839	60 839	30 000	0
<b>Chaire Mutation des filières d'élevages &amp; enjeux sociétaux</b> Mécène : Groupe AVRIL	50 339	110 780	200 000	139 559
<b>Chaire Géosciences, Agronomie et Environnement au service de la neutralité carbone des territoires</b> Mécène : TotalEnergies	250 000	94 148	250 000	405 852
<b>Chaire Alliance Agri Avenir</b> Mécène : Crédit Agricole Seine Normandie	38 989	63 857	40 000	15 132
<b>Chaire UsinoVerT, usines &amp; territoires :</b> Mécène : Lubrizol	50 000	250 000	250 000	50 000
<b>Chaire Metha T&amp;A</b> Mécène : GRDF	0	150 000	150 000	0
<b>Agrilab</b> Mécène : Crédit Agricole Brie Picardie	0	50 000	50 000	0
<b>Bourses, Prêt d'Honneur et divers</b> Mécénat d'entreprises, dons particuliers et legs	1 149 927	254 479	227 856	1 123 304
<b>TOTAL</b>	<b>2 518 276</b>	<b>1 424 242</b>	<b>1 797 856</b>	<b>2 891 890</b>

## 9. TABLEAUX DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Total	Moins d'1 an	Plus d'1 an
<b>Créances actif immobilisé</b>			
Créances sur participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances actif circulant</b>			
Locataires	23 625,12	23 625,12	
Produits à recevoir	206 226,07	206 226,07	
Autres	2 083,00	2 083,00	
<b>TOTAL</b>	<b>231 934,19</b>	<b>231 934,19</b>	

Dettes	Total	Moins d'1 an	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
Emprunts				
Intérêts sur emprunt				
Dettes Fournisseurs et optes rattachés	160 466,82	160 466,82		
Dettes fiscales et sociales (TVA, TF)	87 201,01	87 201,01		
Dettes sur immobilisations		0,00		
Dettes envers UniLaSalle (chaires, bourses)	1 285 463,40	1 285 463,40		
Charges à payer et divers		0,00		
Loyers d'avance à répartir*	957 217,36	0,00		957 217,36
Produits constatés d'avance	31,14	31,14		
<b>TOTAL</b>	<b>2 490 379,73</b>	<b>1 533 162,37</b>		<b>957 217,36</b>

\* Cette somme (957 217,36€) est consécutive à l'acquisition en décembre 2009 par UniLaSalle au profit de la Fondation JB Gagne d'un immeuble situé 18 rue Saint Laurent à Beauvais avec pour objectif de démolir cet immeuble en vue de concéder sur le terrain nu, un bail à construction à la SA HLM du Beauvaisis, afin d'édifier sur le terrain une résidence pour étudiants (132 logements).

## 10. CRÉANCES ET PRODUITS À RECEVOIR

Créances à recevoir	Montant
de nature immobilière	23 522,12
diverses	
<b>TOTAL</b>	<b>23 522,12</b>

Produits à recevoir	Montant
Sur gestion immobilière	83 280,66
Sur divers	122 945,41
<b>TOTAL</b>	<b>206 226,07</b>

**11. DÉTAIL DES DETTES FISCALES**

<b>Dettes fiscales</b>	<b>Montant</b>
TVA à payer	3 920,35
Taxes Foncières à payer	82 420,66
Contribution revenus locatifs	860,00
Taxes logements vacants	0
Autres impôts	0
<b>TOTAL</b>	<b>87 201,01</b>

**12. DÉTAIL DES AUTRES DETTES ET DES CHARGES À PAYER**

<b>Autres dettes</b>	<b>Montant</b>
Sur immobilisations	
Sur gestion statutaire	
Sur divers	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Sur honoraires	16 744,62
Sur frais de fonctionnement	0.00
Sur divers	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>16 744,62</b>

**13. DETAIL DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES DE GESTION**

<b>Opérations exceptionnelles</b>	<b>Sur exercice</b>	<b>Sur exerc. antérieurs</b>	<b>TOTAL</b>
Sur Budget statutaire			
Sur Gestion immobilière			
Sur Fonctionnement et divers			
<b>CHARGES</b>			<b>0.00</b>
Sur Budget statutaire			
Sur Gestion immobilière			
Sur Fonctionnement et divers			
<b>PRODUITS</b>			<b>0.00</b>

**14. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES HORS BILAN**

- Engagements reçus au 31/08/2023 :

Promesse de vente par le Département du Val d'Oise (limite validité : 28 août 2025)	1 326 306.45 €
---	----------------

La promesse de vente a été dénoncée par le Département du Val d'Oise par courrier en date du 25 septembre 2015. La fondation Jean-Baptiste Gagne a contesté cette dénonciation par courrier le 10 février 2016. (Litige en cours)

- Engagements donnés au 31/08/2023

Néant

**15. INFORMATIONS SUR LES DONS DEDUCTIBLES**

La Fondation Jean-Baptiste Gagne ne fait pas directement d'appels à la générosité publique, mais est d'accord pour remplir sa mission statutaire en redistribuant des dons collectés au profit d'actions menées en référence à l'objet statutaire de notre Fondation.

Les dons reçus sont traités sur l'exercice et donnent lieu à reçu fiscal. Leur affectation intervient au cours de l'exercice. Dans le cas où ces dons n'auraient pas tous été affectés en fin d'exercice, ils viennent augmenter le "fonds d'aide à affecter à des étudiants" constitué depuis l'exercice 1997-98 et le "fonds fonctionnement des œuvres".

Les dons reçus par la Fondation ne supposent aucun engagement ou contrepartie de la Fondation vis-à-vis des donateurs, qui peuvent cependant exprimer un souhait d'affectation de leur don pour autant qu'il reste conforme à notre objet et à nos moyens statutaires.

**16. INFORMATIONS SUR LA GESTION IMMOBILIERE ET L'AFFECTATION DE SES REVENUS**

- Composition et gestion du patrimoine immobilier de la Fondation

Le patrimoine immobilier constitue le fonds stable de notre Fondation. Il est composé au 31 août 2023, d'immeubles situés sur quatre communes : Beauvais et Troissereux (Oise), Cergy-Pontoise (Val d'Oise) et Bézu-la-Forêt (Eure). Ils sont loués à l'Institut Polytechnique UniLaSalle, au Logis Social, à la SA HLM de l'Oise, à la SA HLM du Beauvaisis.

Les charges de travaux et d'entretien sont à la charge des locataires ou occupants qui par ailleurs remboursent aussi les assurances, les impôts fonciers.

Année	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Loyers facturés	70 065	69 328	65 019	67 344
Variation	737	4 309	2 325	277
avec l'exercice précédent	1,06%	6,63%	-3.45%	0,41%

- Affectation des revenus de la gestion du patrimoine immobilier de la Fondation

Les revenus nets de la gestion immobilière assurent en partie le financement des prêts d'honneur.

### 17. Tableau de compte d'emploi annuel des ressources

La Fondation Jean-Baptiste Gagne a pour objet le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation continue, agricoles et agro-alimentaires, en direction d'écoles, d'instituts ou d'organismes liés par convention aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

Le report initial est constitué du solde des fonds dédiés à la clôture de l'exercice précédent. Les actions réalisées correspondent à des actions en faveur des étudiants UniLaSalle (Bourse de scolarité et de frais de vie et prêt d'honneur), et le solde aux financements des chaires.

### 18. Compte de Résultat par Origine et Destination

Conformément à l'article 432-1 du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2018-06, La Fondation Jean-Baptiste Gagne a établi pour la première fois le Compte de Résultat par Origine et Destination (« CROD ») pour l'exercice 2020-21.

#### Les Produits :

La Fondation Jean-Baptiste Gagne est reconnue d'utilité publique, les ressources issues de la générosité du public s'élèvent à 1 797 855 €.

Les autres produits non liés à la générosité du public correspondent principalement aux loyers facturés et à des produits financiers.

#### Les charges :

Missions sociales : Les actions réalisées correspondent à des actions en faveur des étudiants UniLaSalle (Bourse de scolarité et de frais de vie et prêt d'honneur), et aux financements des chaires.

Frais de Recherche de Fonds : Frais de collecte supportés par UniLaSalle (frais de recherche de fonds et quote-part des frais salariaux)

Frais de Fonctionnement : Ils se composent des frais administratifs et comptables, d'honoraires (avocats et commissaires aux comptes) et des impôts et taxes (TVA, Taxes Foncières, CRL...)

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Engagements donnés

Néant

2. Engagements reçus :

2.1 Promesse de vente par le Département du Val d'Oise

Suivant acte reçu le 16 Janvier 1996 par Maître DUMARS et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de CERGY le 02 Février 1996 Volume 96 P n° 707, le Département du Val d'Oise a consenti au profit de la Fondation Jean-Baptiste GAGNE, une promesse de vente portant sur l'ensemble immobilier sis à CERGY (Val d'Oise) lieu-dit "Le Brûloir", cadastré Section AL n° 751 pour 2 ha 97 a 19 ca,

- étant rappelé que le Département du Val d'Oise a reçu le terrain d'assiette de cet ensemble immobilier, à titre gratuit de l'Association BEAUSEJOUR, suivant acte reçu par Maître CHASSAING le 15 Décembre 1992 et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de CERGY le 10 Février 1993 Volume 93 P n° 995,
- étant précisé encore que le Département a consenti par ailleurs, une promesse de prêt à usage d'une durée de 35 ans au profit de l'Association du Centre Polytechnique SAINT-LOUIS, portant notamment sur ledit ensemble immobilier.

La réalisation de ladite promesse de vente ne pourra intervenir qu'à la condition que la démarche (levée de promesse) en soit faite au Département du Val d'Oise par la Fondation Jean-Baptiste GAGNE :

- au moyen d'une lettre recommandée avec avis de la réception,
- au plus tôt dès la 11<sup>ème</sup> année à compter de la plus tardive des déclarations d'achèvement des travaux de construction,
- et au plus tard 34 ans à compter de la même date,

étant précisé ici que [1] la déclaration d'achèvement des constructions a été fixée à la date du 28 Août 1991, qui constitue le point de départ des 34 années visées dans ladite promesse, la date ultime de levée de l'option étant le 28 Août 2025.

En tout état de cause, à l'arrivée du terme de l'option, le Département questionnera la Fondation pour connaître son intention sur la réalisation de ladite promesse.

A défaut de réponse de sa part, la Fondation sera déchue de plein droit de la faculté de demander la réalisation de la vente.

Ladite vente, si la réalisation en est demandée, aura lieu moyennant le prix défini ci-après, augmenté des taxes ou droits en vigueur à la signature de l'acte authentique de vente.

Le prix de vente sera égal au prix d'acquisition des terrains et des constructions, diminué par accord spécial du Département, du prix d'acquisition des terrains des Montalants, des subventions, participations et fonds reçus par le Département, affecté d'un amortissement linéaire de 3 % par an sur la valeur initiale des constructions.

De ce calcul, il résulte le tableau suivant :

Année	Date [1]	Prix de vente	Année	Date [1]	Prix de vente
11 <sup>ème</sup> année	28 Août 2002	26.700.000 F	23 <sup>ème</sup> année	28 Août 2014	12.300.000 F
12 <sup>ème</sup> année	28 Août 2003	3.887.449,94 €	24 <sup>ème</sup> année	28 Août 2015	11.100.000 F
13 <sup>ème</sup> année	28 Août 2004	3.704.511,12 €	25 <sup>ème</sup> année	28 Août 2016	9.900.000 F
14 <sup>ème</sup> année	28 Août 2005	23.100.000 F	26 <sup>ème</sup> année	28 Août 2017	8.700.000 F
15 <sup>ème</sup> année	28 Août 2006	21.900.000 F	27 <sup>ème</sup> année	28 Août 2018	7.500.000 F
16 <sup>ème</sup> année	28 Août 2007	20.700.000 F	28 <sup>ème</sup> année	28 Août 2019	6.300.000 F
17 <sup>ème</sup> année	28 Août 2008	19.500.000 F	29 <sup>ème</sup> année	28 Août 2020	5.100.000 F
18 <sup>ème</sup> année	28 Août 2009	18.300.000 F	30 <sup>ème</sup> année	28 Août 2021	3.900.000 F
19 <sup>ème</sup> année	28 Août 2010	17.100.000 F	31 <sup>ème</sup> année	28 Août 2022	2.700.000 F
20 <sup>ème</sup> année	28 Août 2011	15.900.000 F	32 <sup>ème</sup> année	28 Août 2023	1.500.000 F
21 <sup>ème</sup> année	28 Août 2012	14.700.000 F	33 <sup>ème</sup> année	28 Août 2024	300.000 F
22 <sup>ème</sup> année	28 Août 2013	13.500.000 F	34 <sup>ème</sup> année	28 Août 2025	1 F
					0,15 €

Il est précisé ici, que le rappel de la teneur et des conditions de ladite promesse figure pour mémoire en annexe des comptes annuels de la Fondation Jean-Baptiste GAGNE et ce, pendant la durée de ladite promesse.

**Il est encore précisé que le département du Val d'Oise a dénoncé le 25 septembre 2015 la promesse de vente signée par acte notarié en date du 16 janvier 1996. Des démarches ont été engagées sur la régularité et la portée de cette décision auprès du juge administratif et du juge judiciaire.**

**Tableau de compte d'emploi annuel des ressources de la Fondation Jean Baptiste Gagne pour l'exercice 2022/2023 (=N)**

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
<b>I – MISSIONS SOCIALES *</b>			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE</b>		<b>2 518 276</b>
I.1. Réalisées en France Actions réalisées directement : <i>Actions en faveur des étudiants (Bourses Scolarité, bourses de vie, Prêt Honneur)</i> <i>Autres Actions : Chaires</i> <i>Autres Actions</i> Versements à d'autres organismes agissant en France	1 252 314 82 551 1 169 763 0	1 252 314 82 551 1 169 763 0	I – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC I.1. Dons et legs collectés Dons manuels non affectés Dons manuels affectés Legs et autres libéralités non affectés	1 797 856 0 1 797 856	1 797 856 0 1 797 856
I.2. Réalisées à l'étranger	143 850	143 850	I.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	181 769	1 396 164	<b>2 – AUTRES FONDS PRIVES</b>	355 789	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public 2.2. Frais de recherche des autres fonds privés 2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			<b>3 – SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	1 577 933	28 078	<b>4 – AUTRES PRODUITS</b>	2 153 645	
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	54 795	1 424 242	<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	1 424 242	
<b>II – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	1 797 855		<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>		
<b>III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	147 303		<b>III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	1 424 242	
<b>IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	3 577 886		<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		-373 614
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 424 242	<b>V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	3 577 886	1 424 242
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			<b>VI – TOTAL GENERAL</b>		
<b>VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>	1 424 242	1 424 242	<b>VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		1 424 242
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES EN FIN D'EXERCICE</b>		2 891 890
Missions sociales Frais de recherche de fonds Frais de fonctionnement et autres charges Total			Bénévolat Prestations en nature Dons en nature Total		

## Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2022/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b><u>PRODUITS PAR ORIGINE</u></b>		
<b>1 - PRODUITS LIES À LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 797 856</b>	<b>1 797 856</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	135 890	1 797 856
<i>Dons manuels</i>	135 890	135 890
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Mécénat</i>	1 661 966	1 661 966
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
<b>2 - PRODUITS NON-LIES À LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>223 688</b>	
2.1 Contributions financières avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	223 688	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
<b>4 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	132 102	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	1 424 242	1 424 242
<b>Total</b>	<b>3 577 886</b>	<b>3 222 097</b>
<b><u>CHARGES PAR DESTINATION</u></b>		
<b>1 - MISSIONS SOCI ALES</b>	1 252 313	1 252 313
1.1 Réalisées en France		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	1 252 313	1 252 313
1.1 Réalisé à l'étranger		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	143 850	143 850
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	143 850	143 850
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	181 770	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	54 795	28 078
<b>5 - IM POT SUR LES BENEFICES</b>		
<b>6 - REPORTS EN FOND DEDIES DE L'EXERCICE</b>	1 797 856	1 797 856
<b>Total</b>	<b>3 430 583</b>	<b>3 222 097</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>147 303</b>	<b>0</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b><u>PRODUITS PAR ORIGINE</u></b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total</b>		
<b><u>CHARGES PAR DESTINATION</u></b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS LOCALES</b>		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>		
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Total</b>		